



Numéro

141



www.mairiedechateauneuf.fr

Echo

Vie de la commune

Infos mairie

Vie des associations

Etat civil

Sommaire

Conseil municipal - Pages 4-7

Le mot du Maire
Echos du 30 novembre 21,
du 8 février 22 et du 5 avril
Budget



Vie de la commune - Pages 7 -13

Concert : les stentors
Un point sur les travaux
Centre de loisirs
Pôle ados
Fleurissement

Infos mairie - Pages 14-27

Commission extra municipale / Chèques énergies
aides financières
Travaux barrage de Couzon / Labellisation des écuries de
l'Octroi / Remboursement des cantines
Attention aux tiques / Consultations de gynécologie
Centrale nucléaire de Saint Alban / Nouvelle entreprise
Crit'air / Conseil architectural
Réglementation des trottinettes électriques
A Châteauneuf, on trie dans des bacs
Abonnement STAS / Parc du Pilat / Le PAEN
La Loire un département herbager / Tour de France
Propriétaires de concessions au cimetière
Rhino Jazz / Cybersécurité / Collecte des téléphones /
Centre nautique / Reprise des activités



Vie des associations - Pages 28-34

Comité des fêtes
Trial Club
Association familiale
ASC Foot
Course Loisirs et Randonnées



Libre expression / Etat civil - Page 35-36

Naissances / Mariage / Décès



Votre mairie

Direction de publication et de communication :
B. LAGET

Mise en page : L. TENA
Imprimerie SUD OFFSET
PAPIER RECYCLE

Dépôt légal : 1er semestre 2022
1ère page : pêle-mêle



Jours et heures d'ouverture :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
et le vendredi après midi de 13h à 17h30
Téléphone : 04.77.75.07.93
Fax : 04.77.75.23.63
mairie@mairiedechateauneuf.fr

INFOS DÉCHETS

☎ 0 800 882 735

Après plus de deux années de crise sanitaire, au cours desquelles les contraintes imposées ont fortement limité la pratique des activités collectives nous sommes entrés dans une période plus facile. Comme vous pourrez le lire dans les pages suivantes la castelneuvienne, qui a été suspendue pendant deux ans, a pu se dérouler le deuxième dimanche de mai, avec un format réduit en n'organisant que des circuits de marche. En effet, la décision de relancer cette activité a été prise il y a quelques mois.

Dans le même ordre d'idée, la fête champêtre annuelle est programmée le vendredi 1^{er} juillet. De même, les associations de la commune ont pu reprendre leurs activités.

Je tiens ici à remercier tous les bénévoles d'avoir « fait le dos rond », d'avoir su adapter leurs activités, et maintenir la vie de leurs structures durant l'épidémie.

Comme chaque année ce numéro de printemps présente la synthèse des budgets de la Commune, dont vous noterez qu'ils réservent une part importante à l'investissement.

Sans rentrer dans le détail des chiffres il s'agit de budgets conçus dans une approche pluriannuelle pour structurer nos investissements autour de deux thèmes : l'amélioration de la qualité des équipements publics, et le renforcement du caractère paysager de la commune.

Les travaux induits seront, soit confiés à des entreprises soit réalisés par les agents du service technique et cela en fonction de leur importance.

A ce propos, je tiens à remercier l'équipe technique pour la créativité dont elle fait preuve.

L'année 2022 sera une année de transition avec d'une part, la livraison définitive d'importantes réalisations comme la résidence de l'Espérance et la crèche, l'impasse des mélèzes, la rénovation de la salle des Pervenches, et la réfection du grand terrain de foot, et d'autre part, la mise en chantier des travaux de réfection de l'impasse des Cerisiers, la remise au norme de l'étang de pêche, la reprise des toitures du Château du Mollard, et l'aménagement du Bourg avec la reprise des réseaux secs et humides et la réfection de la voirie.

Avec cette opération nous achèverons un cycle débuté au début des années 2000 qui aura permis de réaliser sur l'ensemble des hameaux de la commune des opérations d'aménagement global.

Par ailleurs les dossiers préparatoires concernant d'une part plusieurs actions d'amélioration de la sécurité et de la performance énergétique des bâtiments, et d'autre part le renforcement du caractère paysager de la commune seront finalisés d'ici la fin de l'année.

Cela démontre que l'action publique requiert du temps pour aboutir à des résultats cohérents.

Cette cohérence dans l'action publique démontre que lorsque les projets sont ancrés dans les attentes du territoire leur réalisation est peu impactée par les aléas qui jalonnent notre vie quotidienne.

Ainsi malgré la crise économique induite par l'épidémie de COVID, qui a été renforcée par la dégradation de la situation internationale, nous continuons à apporter notre part au maintien de l'activité économique de la région, sans pour autant hypothéquer l'avenir financier de notre Commune.

Bien entendu cette année encore la Municipalité a su bénéficier des différents dispositifs de subventions mis en place par l'Etat, la Région, le Conseil Départemental et SEM.

Le Maire

Echo du 30 novembre 2021

Rapport de gestion et états financiers de NOVIM

Le CGCT précise que les «organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration». Aussi, la NOVIM a transmis le rapport de gestion ainsi que les états financiers validés par l'assemblée générale mixte. Approbation

Adhésion au contrat de groupe d'assurance des risques statutaires du personnel

La commune adhère au contrat d'assurance statutaire du centre de gestion garantissant les frais laissés à sa charge. Approbation

Plan de formation mutualisé par le centre de Gestion

Il est nécessaire de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui doit répondre simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité. Le CDG et le CNFPT ont décidé de renouveler leur partenariat pour élaborer un nouveau plan de formation pour les 3 prochaines années. Approbation

Subvention exceptionnelle de l'Association Familiale de Châteauneuf

L'association Familiale sollicite une subvention exceptionnelle pour l'organisation du téléthon 2021. Accord pour 200€.

Renouvellement de l'adhésion du service d'assistance énergétique (SAGE) du SIEL

Le SIEL peut assister la commune dans la gestion énergétique de son patrimoine. Les modalités d'intervention du SIEL se traduisent par une aide à la gestion des consommations des bâtiments publics ainsi qu'à la mise en œuvre de solutions techniques. Approbation

Eclairage bourg par le SIEL

Il y a lieu d'envisager divers travaux d'éclairage au bourg. Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents. Approbation

Echo du 8 février 2022

Ventes de terrains impasse de la rose des Vents

Un permis d'aménager a été déposé pour la réalisation de 5 lots sur la parcelle AE50. Les travaux de viabilisation sont maintenant terminés. Aussi, ces lots sont donc à la vente. Deux ventes ont déjà été effectuées. Les trois promesses sont signées sur les trois derniers lots.

Acquisition terrains au bourg

Un terrain cadastré AB52 situé au bourg entre des terrains appartenant à la commune de Châteauneuf peut être donné gratuitement par Mme BALLAS. Les frais seront intégralement à sa charge.

Pré aménagement réseaux secs à Rochebrune par le SIEL

Il y a lieu d'envisager de dissimuler les réseaux secs (Eclairage, basse tension, télécom...) route de Rochebrune à Châteauneuf.

Adhésion GEOLOIRE ADRESSE par le SIEL

Le SIEL-TE propose à ses adhérents la mise en place d'une plateforme cartographique pour le recensement des adresses du territoire et nommée « GEOLOIRE ADRESSE ». Approbation

Décision modificative du budget de la commune, du BIL, Immoibois et Lotissement

Il est nécessaire d'établir une décision modificative pour chaque d'année afin d'intégrer les écritures de fin d'année. Approbation

Dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2021 du budget de la commune, du BIL et Immoibois

Préalablement au vote du budget primitif 2022, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2022, les dépenses d'investissement peuvent être mandater dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2021. Approbation

Demande de subventions dotation solidarité 2022

le Département peut soutenir les communes en mettant en place une enveloppe dans le cadre de la dotation solidarité 2022 pour financer divers travaux comme la chaudière de la mairie, l'entretien de l'étang de bourbouillon, la rénovation de la cuisine salle de la voute et la rénovation de la maison du gardien. Approbation

Dotation Saint Etienne Métropole

La loi de finances 2020 modifie les critères d'attribution de la dotation de solidarité communautaire (DSC) dont l'application entraînerait une baisse de cette dotation pour la commune. Conformément aux dispositions du pacte financier et fiscal 2021-2026, le montant de la « nouvelle » DSC sera complété par un montant d'AC de fonctionnement pour garantir à la commune, un montant au moins équivalent à son montant « historique » de DSC. Approbation

Rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et non collectif et d'eau potable 2019

La compétence assainissement a été transférée à Saint Etienne Métropole le 1^{er} janvier 2011. La compétence eau potable a été transférée à Saint Etienne Métropole le 1^{er} janvier 2016. Conformément aux dispositions du CGCT, les rapports relatifs à l'exercice 2019 ont été présentés. Le conseil municipal de chaque commune est destinataire du rapport annuel adopté.

Plan de formation mutualisé par le centre de Gestion

Il est nécessaire de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui doit répondre simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité. Le CDG et le CNFPT ont décidé de renouveler leur partenariat pour élaborer un nouveau plan de formation 2018 – 2021.

Demande de subventions DSIL – DETR – DEPARTEMENT – REGION – ST ETIENNE METROPOLE pour l'aménagement global du château et des annexes

La commune compte présenter le dossier pour un projet d'investissement intitulé « Aménagement du Parc du Mollard et de ses annexes ». Ce projet vise à renforcer la centralité répartie organisée autour du Parc du Mollard et de ses annexes. Il s'articule autour de l'amélioration de la sécurité et de la performance énergétique des bâtiments et du renforcement du caractère paysager de la commune. Aussi, il convient de demander une subvention auprès de tout autre organisme susceptible de financer ce projet.

Acquisition impasse des Cerisiers

Les propriétaires de la voirie « Impasse des Cerisiers » souhaitent céder à titre gratuit l'emprise de la voirie. Les parcelles concernées sont cadastrées AL77 - AL76 - AL75 - AL74 - AL117 - AL119 - AL120 et AL18.

Echo du 5 avril 2022

Vote des taux des différentes taxes

Taxe d'habitation (8,8%), taxe foncier bâti (24,1% comprenant la taxe communale de 8,8 % et la taxe départementale de 15,30 %), taxe foncier non bâti (47,07%)

Compte de gestion, Comptes administratifs 2021, Budgets Primitifs 2022 : Approbation.

Imputation et investissement des dépenses inférieures à 500 €

L'arrêté du 26 octobre 2001 fixe à 500 euros TTC le seuil en dessous duquel les biens meubles ne figurant pas sur la liste sont comptabilisés en section de fonctionnement. Cependant, peuvent être imputés en section d'investissement les biens meubles non mentionnés dans la nomenclature d'un montant inférieur à 500 euros TTC. Approbation.

Adhésion au système d'information géographique Géoloire42 du SIEL

Dans le cadre de sa mission de coordination des conventions de numérisation du cadastre, le SIEL prolonge la mise en place de la plateforme cartographique GEOLOIRE 42 à destination de ses adhérents. Approbation

Tableau des Effectifs

Ajout d'un agent suite à la mutation du Directeur des Services techniques. Approbation

Journée de Solidarité

La journée de solidarité peut être accomplie selon les modalités suivantes (travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1^{er} mai, travail d'un jour de RTT tel que prévu par les règles en vigueur ou supplément de 7 heures de travail réparti sur l'année. Approbation

Adhésion à la FNCCR

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, ci-après dénommée FNCCR, association de collectivités territoriales et de groupements de collectivités territoriales spécialisées dans les services locaux en réseaux (électricité, gaz, chaleur, froid, cycle de l'eau, numérique et déchets), placée sous le régime de la loi de 1901 peut aider les communes dans la mise en place et le développement des réseaux de chaleur et de froid, dans une logique de transversalité nécessaire avec les autres compétences de la collectivité et met en place de nombreuses démarches de mutualisation transversale entre ses membres.

Subvention exceptionnelle à l'association Team Cheyenne

Par lettre du 17 février 2022, Le Team Cheyenne sollicite une subvention pour l'organisation de leur montée historique. Approbation

Dissimulation du telecom chemin de Sautet

Il y a lieu d'envisager de dissimuler le réseau télécom chemin de Sautet. Approbation.

Demande de subventions ST ETIENNE METROPOLE pour l'aménagement global du château et des annexes

La commune compte présenter le dossier pour un projet d'investissement intitulé « Aménagement du Parc du Mollard et de ses annexes ». Ce projet vise à renforcer la centralité répartie organisée autour du Parc du Mollard et de ses annexes. Il s'articule autour de l'amélioration de la sécurité et de la performance énergétique des bâtiments et du renforcement du caractère paysager de la commune. Approbation

Solidarité à la population Ukrainienne

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine, le conseil municipal propose de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine en effectuant un don d'un montant de 2 000 euros à la Protection civile. Approbation



Le conseil municipal a souhaité apporter son soutien aux victimes de la guerre en Ukraine par le biais de l'association : Protection Civile en effectuant un don d'un montant de 2 000 euros.

Budget

RETROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS REALISES

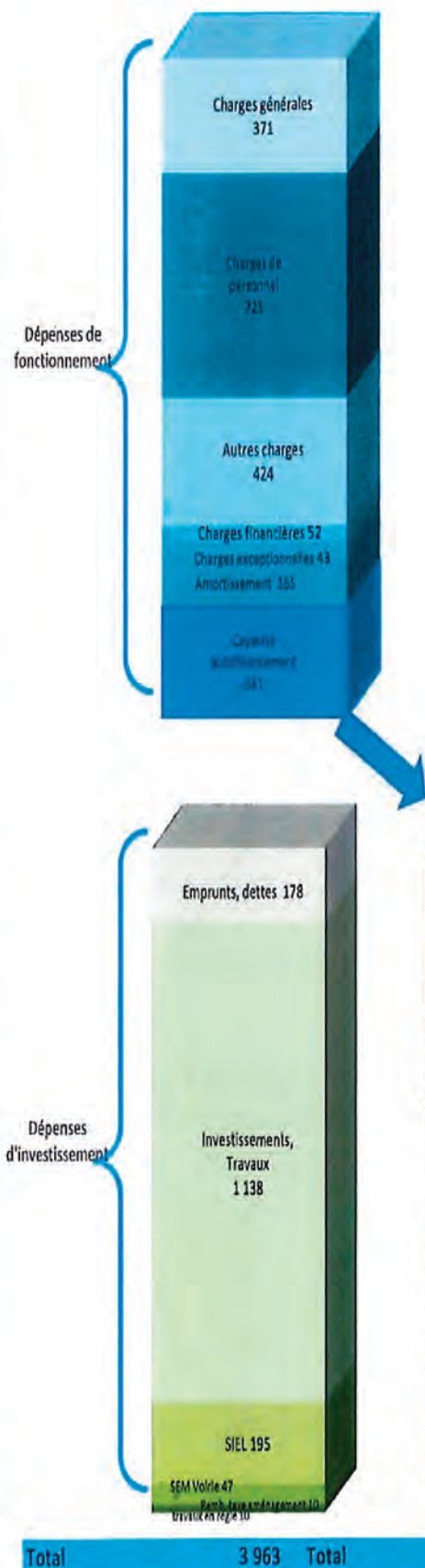
Année	Montant	Subvention	Taux de subvention
2010	556 308	180 274	32,41%
2011	377 521	68 341	18,10%
2012	700 482	33 240	4,75%
2013	495 072	74 461	15,04%
2014	774 800	176 000	22,72%
2015	1 623 293	36 537	2,25%

Pour plus de détails sur les années 2010 à 2015, voir les bulletins municipaux antérieurs.

20	Jeux pour enfants*	32 392	14 308
20	Noue Paysagère*	91 840	83 230
0	Madone	60 650	
1	Abords du Bourg*	279 260	
6	Immeuble du bourg*	209 989	
	TOTAL ANNUEL	674 131	97 538
	Taux de subvention 2016		14,47
20	Eclairage public	63 165	
20	Chemins	14 285	
0	Camion ISUZU	69 438	
0	Immeuble et abord du bourg*	241 053	71 900
1	Mur de soutènement	16 353	
7	Parking du stade	185 427	58 299
	TOTAL ANNUEL	589 721	130 199
	Taux de subvention 2017		22,08
20	Permis d'aménager lotissement*	11 829	
20	Achat de terrain	620 783	
0	Immeuble et abord du bourg*	118 833	
1	Rénovation salle des anciens	21 690	
8	Ilot@ge*	339 510	250 000
8	Matériel et outillage	49 090,4	
	TOTAL ANNUEL	1 161 735	250 000
	Taux de subvention 2018		21,52
20	Eclairage public	31 343	
20	Terrain entraînement foot	130 774	72 000
0	Vestiaire du foot	43 862	7 500
20	Immob bois*	205 543	50 000
0	Entretien de bâtiment et réseaux	22 660	
1	Ilot@ge*	394 197	
9	Matériel informatique et outillages	23 001	
	Lotissement*	236 113	47 223
	TOTAL ANNUEL	1 087 493	176 723
	Taux de subvention 2019		16,25045862
20	Impasse des giraudières	23 700	
20	Entretien de bâtiment et terrain	60 321	21 000
0	Immob bois*	1 100 000	550 000
20	Ilot@ge*	125 133	20 400
0	Voirie et Réseau	142 038	7 000
20	Véhicules	30 470	
0	Matériel informatique et outillages	25 864	
	Lotissement*	21 186	
	TOTAL ANNUEL	1 528 712	782 000
	Taux de subvention 2020		51,15%
20	Logiciel centre aéré	6 076	
20	Chaufferie Mairie	19 516	7 000
0	Salle des Pervenches*	196 595	186 000
20	Ilot@ge*	313 377	111 400
0	Rénovation stade de foot	521 178	198 140
20	Matériels	47 951	
1	Salle ERA	15 560	
	Murs et impasses	13 365	14 000
	TOTAL ANNUEL	1 253 867	516 540
	Taux de subvention 2021		41,20%
	TOTAL GENERAL (2009-2020)	10 823 135	2 521 853
	Taux de subvention général		23,30%

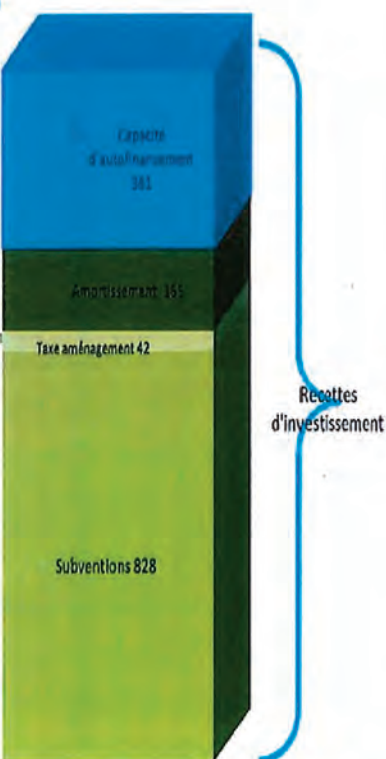
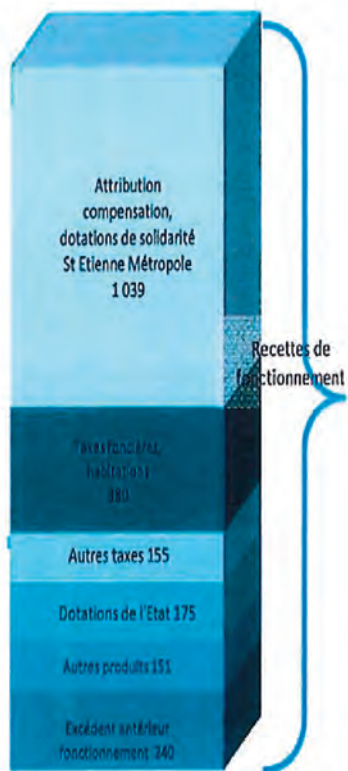
* opérations pluriannuelles

Budget Principal Co en milliers d'euros



BUDGET 2022 EN CHIFFRES

Communal 2022



Comme chaque année ces deux pages présentent de manière synthétique les grandes masses du budget 2022.

Bien évidemment, l'ensemble des budgets sont consultables en Mairie .

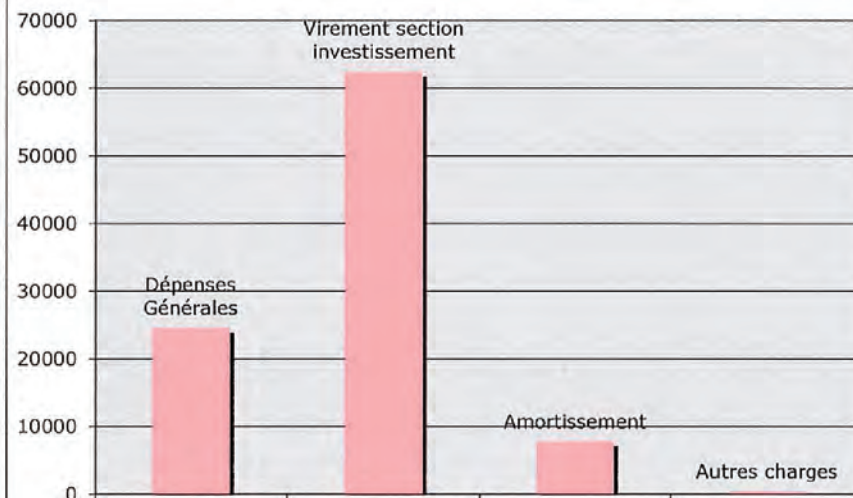
Les principaux investissements 2022 portent sur :

- le curage et la mise aux normes de l'étang de Bourbouillon ;
- la reprise totale de l'impasse des cerisiers ;
- le renouvellement du tracteur et de ses équipements ;
- la mise aux normes électriques de certains bâtiments communaux ;
- la refecton des toits du château.

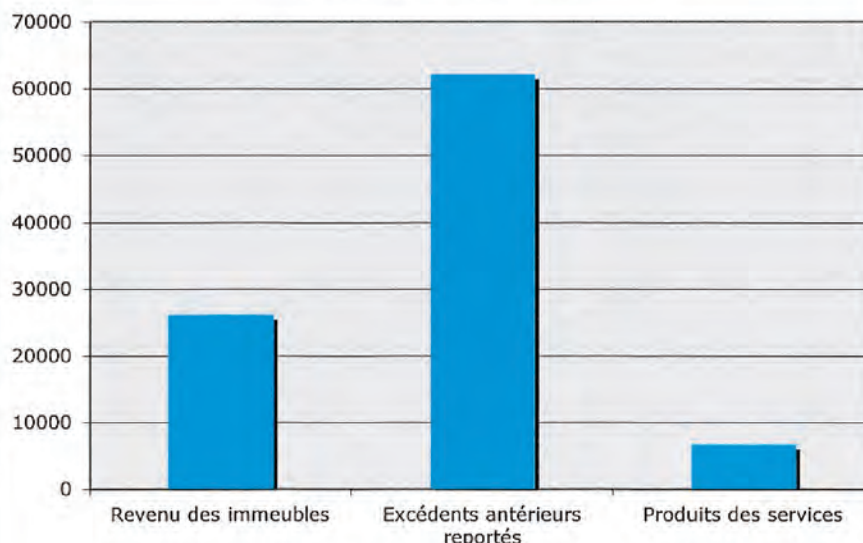
Dans le cadre des travaux pris en charge par SEM depuis les remontées de compétence : Eau, Assainissement, Voiries et reseaux secs , il convient de mentionner la reprise complète des réseaux et l'aménagement de la voirie du Bourg.

LE BUDGET INDUSTRIEL ET LOCATIF

Section Exploitation : Dépenses



Section Exploitation : Recettes



Concert les Stentors

57 personnes Seniors ont assisté au spectacle « Les Stentors » au zénith à Saint Etienne le **7 novembre 2021** après midi. Pour le transport un autocar a été mis à disposition gracieusement par la mairie pour les participants le désirant. Ce mode de transport a été apprécié. Les 3 artistes, accompagnés de leurs 3 musiciens, ont repris avec leurs voix lyriques et puissantes les plus grands succès de la chanson française avec notamment Trenet, Montand, Nougaro, Bachelet, Ferrat, Sardou, Brassens, Goldman. Un hommage a été rendu à l'éblouissante carrière de Johnny Hallyday. L'ensemble des spectateurs ont été enchantés par ce trio. A noter une satisfaction générale et unanime pour cette sortie culturelle. Les 2 heures de spectacle, sans entracte, dédiées au public senior, a été un évènement organisé par la ville de Saint Etienne en collaboration avec Saint Etienne Métropole.



Un point sur les travaux

Durant les derniers mois les agents du service technique ont réalisé des aménagements de proximité, afin d'améliorer encore notre cadre de vie.

Vous reconnaitrez dans les illustrations jointes les travaux qui concernent votre hameau.



Par ailleurs deux chantiers de taille plus importante ont été livrés :

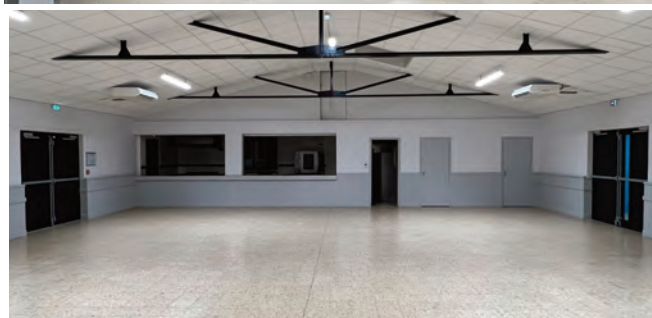
Impasse des Mélézes avec la reprise des réseaux secs, l'aménagement de places de parking, et la réfection de la voirie.

La rénovation de la salle des Pervenches avec la modification des huisseries, le renforcement de l'isolation phonique et thermique et la mise en place d'un nouveau système de chauffage et de rafraîchissement.



Impasse des Mélézes

Salle des Pervenches



Installation de ruches au Château en partenariat avec M. Ferlay



Chemin de Vitty



Cimetière

Centre aéré

Retour sur les vacances d'avril où nous avons eu de très belles vacances. Malgré le mauvais temps annoncé, nous sommes passés entre les gouttes et le soleil a été au rendez-vous.

L'équipe d'animation était super motivée pour faire passer de belles vacances aux enfants.

Ils ont pu visiter la cité du Chocolat Valrhona avec une dégustation appréciée.

Ils sont allés à circa'parc, un parc sur le thème du cirque où ils ont assisté à un spectacle, ont pu s'initier aux arts du cirque et ont profité de leurs petites attractions.

Aussi, ils ont retrouvé Marlène, qui leur a présenté ses fidèles compagnons : Oréo et frissette les chiens et Raphaëla la jument, afin de faire de la médiation animale et de parler des handicaps invisibles.



L'équipe est prête pour vous retrouver lors des vacances d'été où nous serons ouvert du 08 au 29 juillet ainsi que du 22 au 31 août.

Du changement dans l'équipe: Wassila BELHADJ reprendra la direction du centre de loisirs avec l'aide d'Emmanuelle BRET (actuellement animatrice) lors du congé maternité de Lucie ANTOINE.

Pôle ados

Le pôle Ados va pouvoir fêter son premier anniversaire.

Une année s'est écoulée et nous pouvons être fiers du travail de nos jeunes.

Projet

Un projet d'autofinancement a été mis en place avec 7 ados de la commune pour organiser un camp de 5 jours en Ardèche. Le projet a été porté par les jeunes, qui avaient l'envie de s'investir dans la commune et de partir en vacances ensemble.

De nombreux chantiers ont vu le jour pour récolter des fonds comme :

- Vente de nourriture et de boisson au parc du Mollard.
- Création d'une chasse aux œufs en avril

Les soirées

Des soirées sont organisées les vendredis soir à l'initiative des jeunes pour partager un repas ensemble suivi d'un jeu.

Les jeunes

L'accueil Ados est un véritable lieu de vie à disposition de la jeunesse. Il répond aux besoins des jeunes et les aide à concrétiser leurs actions en étant à leur tour force de proposition.

Le secteur «Ados» est un espace entièrement dédié à l'accueil d'adolescents encadrés par un animateur «jeunes». Le fonctionnement, les tarifs, peuvent être téléchargés sur le site internet de la mairie : www.mairiedechateauneuf.fr

Les inscriptions se font en ligne : www.espacefamille.aiga.fr. Pour plus d'informations, merci de nous contacter au 06.33.31.81.10



Fleurissement



La commission fleurissement a donné RDV aux familles castelneuviennes ce samedi 30 avril pour sa traditionnelle distribution des fleurs. Les familles récompensées en novembre dernier pour le fleurissement de leur maison ont reçu une suspension fleurie toutes catégories confondues.

Quant aux particuliers qui entretiennent les 110 jardinières de la commune réparties sur tous les hameaux, ce n'est pas moins de 550 plants de géraniums qui ont été distribués ce même jour.

Nous lançons un nouvel appel à toutes les familles qui souhaitent participer au concours des maisons fleuries et qui ne sont pas encore inscrites qu'il ne faut pas oublier de se faire connaître en mairie. Il suffit de s'inscrire une seule fois et ensuite nous passons chaque année vous rendre visite.

La commission fleurissement travaille toujours en étroite collaboration avec le personnel du Centre Technique Municipal afin de faire évoluer le fleurissement et de concevoir de nouveaux aménagements qui contribuent à l'amélioration de notre cadre de vie (Résidence des seniors et crèche, cour intérieure du château, anciennement parc des faisans dans le château vers le centre technique, ...)

Nous vous avons annoncé l'an dernier l'installation de ruches dans le parc du château. Chose faite ! Les ruches ont bien été mises en place en ce début de printemps, non loin du monument aux morts, par Didier Ferlay, apiculteur sur la commune. Lors d'une de vos promenades au château, nous vous conseillons d'aller rendre une visite aux abeilles qui ne sont plus que jamais à protéger parce que ce sont des insectes pollinisateurs essentiels à la reproduction des fleurs en plus du bon miel qu'elles nous fabriquent. Vous pourrez voir que le personnel du centre technique a organisé et mis en place un périmètre de sécurité pour la tranquillité des abeilles comme celle des promeneurs.

Cette année, la commune de Châteauneuf a candidaté et a été retenue pour travailler avec le Parc du Pilat sur un plan d'actions biodiversité. Un groupe de travail a été constitué et va travailler dans les semaines qui viennent avec le Parc du Pilat sur 4 grands axes :

- Biodiversité et citoyenneté : communication, sensibilisation, participation citoyenne,
 - Gestion des espaces naturels publics,
 - Gestion des espaces naturels privés,
 - Action transversale dans le cadre de la transition énergétique avec les deux projets phares ILOT@GE et IMM@BOIS.
- Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'avancée des réflexions et des actions menées par ce groupe de travail.



Et enfin un grand merci à toutes et tous pour le fleurissement de vos maisons, pour l'entretien des jardinières de la commune. Un grand merci également au personnel du centre technique municipal pour son investissement dans l'amélioration de notre cadre de vie et un grand merci aussi à toute l'équipe de la commission fleurissement qui à chaque passage, note, admire et récompense vos belles plantations !

Un premier passage a déjà eu lieu début avril et le second aura lieu dans les tous premiers jours de juillet alors tenez-vous prêt !

Et pour illustrer cet article, nous vous proposons quelques photos comme exemple de ce qui attire notre œil lors de nos passages : couleurs, variétés de fleurs... et que vous pouvez tout à fait reproduire chez vous.



Commission extra municipales

Suite au sondage réalisé en juin 2020 vous avez été nombreux à proposer de participer aux commissions extra-municipales sur les thèmes suivants :

- "affaires scolaires et jeunes" concernant tous les dossiers liés aux transports scolaires, au centre aéré et aux activités à destination des jeunes.
- "cadre de vie et fleurissement" concernant la gestion des espaces verts et déterminera le palmarès annuel des maisons les mieux fleuries de la commune. Bien entendu les membres de la commission, ainsi que les élus et personnels de la Mairie ne peuvent pas participer à ce palmarès.
- "transition énergétique" concernant les sujets liés à l'environnement et aux énergies renouvelables.
- "urbanisme" qui suivra les dépôts de permis de construire, de déclarations de travaux et les évolutions des documents d'urbanisme.



Ces commissions vont reprendre leurs activités à la rentrée de septembre.

Vous allez donc recevoir dans les prochaines semaines un courrier vous indiquant la date de la prochaine réunion.

Cela dit, pour celles et ceux qui ne se seraient fait connaître à l'époque, il suffit de vous signaler au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouverture.



Chèque énergie

VOTRE ÉNERGIE MOINS CHÈRE

En cas de difficultés de paiement, rapprochez-vous de votre fournisseur d'électricité ou de gaz pour trouver ensemble une solution et mettre en place un dispositif adapté. Si nécessaire, il vous orientera vers les organismes sociaux de votre commune ou de votre département.

Certains fournisseurs mettent aussi à disposition de leurs clients un formulaire de "demande de délais de paiement". Des aides peuvent être obtenues grâce au Fonds Solidarité Logement. Le chèque énergie permet de régler une partie de vos factures si vous avez des revenus modestes.

Le chèque énergie est envoyé automatiquement. Toutefois vous pouvez contacter une association de consommateur locale pour vous aider à en comprendre le fonctionnement.



Aides financières

Aides de la Métropole

Particuliers ou professionnels, vous pouvez vous aussi agir en faveur de la qualité de l'air. La Métropole et ses partenaires vous accompagnent grâce à plusieurs dispositifs d'aides.

> **Fonds air véhicule** : une aide pour renouveler les véhicules anciens des **professionnels**

Montants des aides financières :

Entre 5 500 € et 16 000 € d'aides pour un véhicule utilitaire léger électrique

Jusqu'à 15 000 € d'aides pour un véhicule au gaz naturel (GNV)

D'autres aides sont mobilisables. Saint-Étienne Métropole peut vous diriger vers celles-ci, si elles s'avèrent plus avantageuses pour vous. www.saint-etienne-metropole.fr



> Pour plus d'infos, contactez la Métropole : fonds-air-vehicules@saint-etienne-metropole.fr

> **Fonds chauffage propre** : une aide pour remplacer les vieux systèmes de chauffage des **particuliers**

Aider les propriétaires à remplacer leur système de chauffage ancien (et donc polluant) par un système plus vertueux, est aujourd'hui un fort enjeu.

Or, si les ménages modestes bénéficient d'aides de l'Anah (agence nationale pour l'habitat) pour remplacer leurs systèmes de chauffage, ce n'était pas le cas des ménages plus aisés.

Qui contacter ?

Le demandeur d'une aide au titre du « fonds chauffage propre » devra disposer d'une évaluation thermique de son logement qui pourra être réalisée gratuitement par Rénov'actions42 (le service public de la rénovation énergétique de la Loire qui assure déjà l'instruction technique des dossiers du fonds chauffage propre) au 04 77 41 41 25.



> **Plus d'infos sur** renovactions42.org



> **L'aide à l'achat de vélo à assistance électrique**

Le 1er février 2022, Saint-Étienne Métropole a lancé une opération d'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE). Avec à la clé, jusqu'à 200 € d'aide pour l'achat d'un VAE neuf.



Crit'Air

**ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS
DE SAINT-ÉTIENNE
MÉTROPOLE**



TRANSACTEURS LOCALI
PLAN CLIMAT
SAINT-ÉTIENNE
la métropole

SÉM

SAINT-ÉTIENNE
la métropole

MIEUX RESPIRER POUR MIEUX VIVRE

AU NIVEAU NATIONAL

2/3

des émissions de dioxyde d'azote en France sont issues de véhicules diesel



40 000 MORTS

prématurés par an en France sont liés à la pollution de l'air
Accidents de la route (2020) : 2 550 morts

101,3 MILLIARDS D'EUROS

coût annuel de la pollution de l'air en France



POIDS LOURD RÉCENT

7 fois moins d'émission de dioxyde d'azote

UTILITAIRE RÉCENT

2 fois moins d'émission de dioxyde d'azote

AU NIVEAU DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE



200 DÉCÈS PAR AN

prématurés (soit 5% des décès annuels) pourraient être évités sur le territoire de Saint-Étienne Métropole si la pollution atmosphérique était divisée par 2

49%



du dioxyde d'azote émis par le secteur des transports sont de la responsabilité des poids lourds et des véhicules utilitaires légers



17 JOURS

de pics de pollution en 2019 sur Saint-Étienne Métropole



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les conducteurs sont plus exposés à la pollution de l'air à l'intérieur de leur véhicule que les piétons et les cyclistes. En effet, l'habitacle ne protège pas de la pollution de l'air présente à l'extérieur. Le faible volume d'air dans la voiture entraîne une concentration des polluants.

LES VÉHICULES DES PARTICULIERS SONT-ILS CONCERNÉS ?

La Zone à faibles émissions de Saint-Étienne Métropole ne s'applique ni aux véhicules légers (voitures particulières ou de tourisme) ni aux deux-roues des particuliers. Ces véhicules, quelle que soit la classification de leurs vignettes, sont autorisés à entrer, circuler et stationner au sein de la ZFE-m.

EN CAS DE PIC DE POLLUTION

La ZFE est mise en place toute l'année, pour améliorer la qualité de notre air quotidien. Cependant, en cas de pic de pollution, la préfecture peut prendre des mesures complémentaires et temporaires, telles que la mise en place de la circulation différenciée. Celle-ci consiste à interdire la circulation de tous les véhicules, y compris des particuliers, en fonction des vignettes Crit'Air, dans une zone définie et jusqu'à la fin de l'épisode de pollution.

LA VIGNETTE CRIT'AIR, OBLIGATOIRE POUR CIRCULER

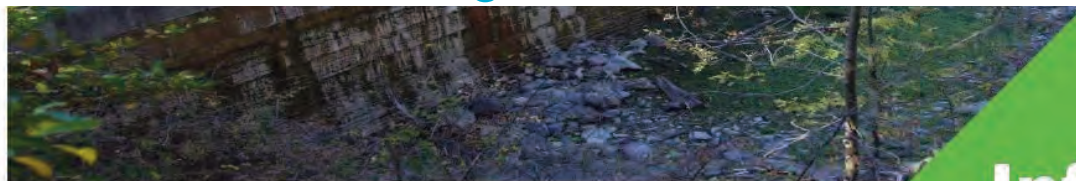
La vignette Crit'Air définit les niveaux de pollution des véhicules selon six pastilles de couleur, en fonction de leur catégorie, de leur âge et de leur type de motorisation.

Valable toute la durée de vie du véhicule, elle est délivrée à partir des informations figurant sur la carte grise. Tous les véhicules routiers sont concernés : deux roues, voitures, utilitaires, poids lourds, bus... Pour se déplacer dans la ZFE-m, la vignette doit obligatoirement être apposée sur le pare-brise de l'ensemble de ces véhicules sans distinction. À défaut, les utilisateurs s'exposent à une amende de 68 € (pour les véhicules utilitaires et véhicules légers) ou de 135 € (pour les poids lourds).

Pour obtenir une vignette Crit'Air : certificat-air.gouv.fr

COÛT DE LA VIGNETTE :
3,67 €
ENVOI COMPRIS

Travaux barrage de couzon



Info travaux

SAINT-ETIENNE METROPOLE dans le cadre de sa compétence « eau potable » gère et exploite le barrage du COUZON qui alimente en eau les abonnés des communes de Châteauneuf, Rive-de-Gier, Saint-Martin-la-Plaine et Saint-Joseph (≈ 22 000 habitants)

TRAVAUX DE CURAGE DU PRE-BARRAGE BARRAGE DU COUZON

Dates des travaux :
Juin >> novembre 2022
Sous réserve des conditions
météorologiques

Objets des travaux : Le barrage du Couzon dispose, en queue de retenue, d'un pré-barrage dont les fonctions sont :

- de retenir les fines et sédiments en tête (décantation),
- de permettre une dérivation des eaux vers la rivière de contournement du barrage, située en rive gauche.

Le niveau de remplissage du pré-barrage étant très conséquent, SAINT-ETIENNE METROPOLE a programmé les travaux suivants :

- vidange totale de l'ouvrage,
- curage et évacuation des sédiments,
- diagnostic exhaustif de l'état de la maçonnerie et reprise (si nécessaire) des parements (amont et aval) ainsi que des deux seuils rive droite et rive gauche,
- mise en place d'une station de jaugeage permettant de quantifier les volumes transités dans la retenue.

Coût des travaux : 340 000 € HT

Labellisation des écuries de l'Octroi

La Fédération Française d'Equitation a audité les écuries de l'Octroi, l'établissement a obtenu les labels suivants :

- Cheval Etape hébergement intérieur
- Cheval Etape hébergement extérieur
- Label d'activité Cheval Club de France
- Label d'activité Poney Club de France
- Bien être animal

Cette labellisation atteste de la qualité globale des prestations proposées par les Ecuries de l'Octroi.



Remboursement des cantines

Participations financières

Vous pouvez apporter tout au long de l'année les documents nécessaires afin de vous faire rembourser les participations financières accordées aux familles pour l'année 2021-2022.

Attention date limite au vendredi 15 juillet inclus dernier délai.

Si vous n'avez pas tous les documents en votre possession, vous devez impérativement prévenir le secrétariat avant cette même date afin que l'on puisse prendre en compte votre dossier.

Tous dossiers apportés après ce délai, ne pourront être pris en compte. Le montant de la participation ne sera versé qu'une fois le dossier finalisé.

Documents à fournir :

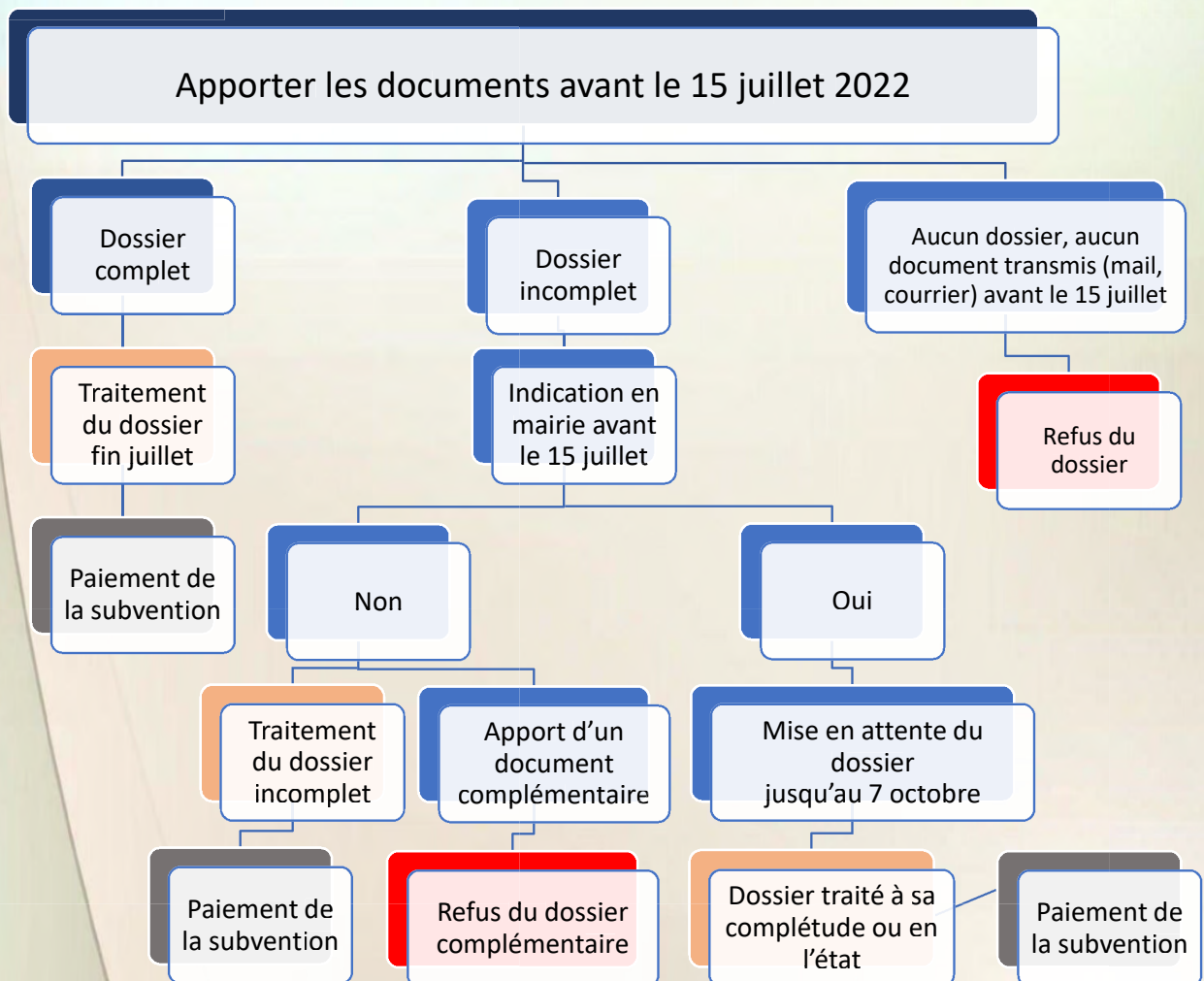
- Un relevé d'identité bancaire.
- Le formulaire complété
- Les factures



Participations financières accordées aux familles pour l'année 2021-2022

Les participations financières accordées aux familles Castelneuviennes sont fixées comme suit :

- cantines scolaires : 1,30 € par repas,
- fournitures scolaires : 20 € par enfant,
- Aide périscolaire (hors déduction fiscale pour -6 ans) : 50 % du montant à charge par an et par enfant.
- Aide aux sorties scolaires de 2 jours et plus (une fois par an) : 30 % du montant à charge par an et par enfant



Attention aux tiques



L'info TIQUES
 Les gestes pratiques pour éviter...
 les piqûres et les maladies transmises par les tiques

LORS D'UNE ACTIVITÉ DANS LA NATURE :

- Marchez au milieu des chemins
- Portez des vêtements couvrants et clairs, des chaussures fermées
- Utilisez un répulsif et équipez-vous d'un tire-tique
- Ne vous asseyez pas directement sur le sol

AU RETOUR :

- Inspectez-vous le corps et la tête minutieusement
- Prenez une douche ou un bain rapidement
- Lavez vos vêtements
- Contrôlez vos animaux de compagnie

EN CAS DE PIQÛRE :

- Retirez la tique avec un tire-tique sans la compresser, en tournant doucement puis désinfectez
- A l'occasion, parlez-en à votre médecin
- Dans les semaines qui suivent, surveillez l'apparition d'une plaque rouge qui s'étend en cercle autour de la piqûre. Dans ce cas, une consultation médicale s'impose.

Consultations de gynécologie

NOUVEAU

Consultations de gynécologie et d'obstétrique



Rdv au 04.77.31.19.35

site Marrel
 62 rue Léon Marrel
 42800 Rive de Gier

Centrale nucléaire de Saint Alban

LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ACCIDENT À LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE SAINT-ALBAN - SAINT-AURICE

Plus de renseignements sur

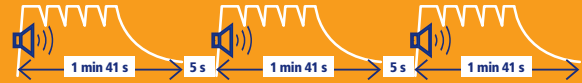


www.mairiedechateauneuf.fr

EN CAS D'ACCIDENT PLUSIEURS ALERTES SONT POSSIBLES

PAR UNE SIRÈNE (testée le premier mercredi du mois vers midi, pendant 1min et 41s)

> Elle diffusera 3 signaux sonores prolongés et modulés d'1 minute et 41 secondes chacun et séparés d'un intervalle de 5 secondes.



PAR TÉLÉPHONE dans le périmètre de mise à l'abri «réflexe»

PAR LA RADIO ET LA TÉLÉVISION (France 3 Auvergne - Rhône-Alpes, France Bleu Isère FM101.8, France Bleu Drôme-Ardèche FM87.9 ou FM101.2)

ET LES COMPTES DE LA PRÉFECTURE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

PAR DES VÉHICULES D'ALERTE



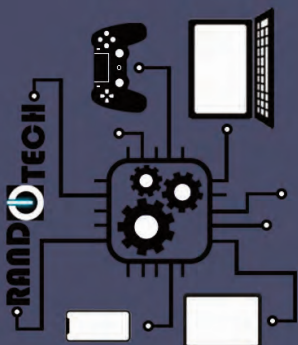
Nouvelle entreprise



06 02 42 74 83

randotech2.0@gmail.com

140 impasse des 4 Vents
42800 CHATEAUNEUF



Assistance architecturale

Vous voulez construire, réhabiliter un bâtiment, réaliser un aménagement extérieur... Le Département de la Loire met à votre disposition des architectes-conseil pour vous accompagner dans vos projets. Ce service est gratuit, sur rendez-vous.

Loire
LE DÉPARTEMENT

UN ARCHITECTE
VOUS ÉCOUTE ET VOUS CONSEILLE

Service gratuit

Un service proposé par le Département de la Loire
Service gratuit, sur rendez-vous.

www.loire.fr/architectes

Réglementation des trottinettes électriques

Casque audio, écouteurs, téléphone **INTERDITS**
135 €

Non obligatoire mais fortement conseillé

Assurance **OBLIGATOIRE**
de 500 € à 3750 €
si récidive

Gilet rétro-réfléchissant obligatoire de nuit et de jour par mauvais temps
35 €

INTERDIT aux **-12 ans**
135 €
pour les parents

Aucun passager (même enfant)
35 €

OBLIGATOIRE
Eclairage avant/arrière
Dispositifs rétro-réfléchissants
Avertisseur sonore
Frein
11 €

Vitesse maximale
25
1500 €

Circulation sur le trottoir **INTERDITE**
135 €

Source : Sécurité Routière - Ne pas teler sur la voie publique

© DDSP35

A Châteauneuf, on trie dans des bacs

Distribution de bacs jaunes en remplacement des sacs.

- Tout doit être mis en vrac dans le bac
- Les sacs peuvent être utilisés s'il en reste pour mettre dans les bacs jaunes
- Aucun sac ne doit être déposé à l'extérieur des bacs. Ils ne seront pas collectés.



Toutes les consignes de tri pour m'aider à réduire et à trier mes déchets !

LE TRI DES EMBALLAGES ET PAPIERS

DANS LE BAC JAUNE, JE METS :

GAGNEZ DE LA PLACE. PENSEZ À COMPACTER VOS EMBALLAGES



Les gros cartons sont à déposer en déchèterie.

Pour limiter les emballages et les papiers : achetons des produits frais ou en vrac et demandons un Stop Pub. Déposons directement nos déchets en vrac et compactés dans le bac jaune.

2

RAPPEL :

- Les bacs devront être présentés devant votre domicile ou, à défaut, au point de collecte le plus proche, uniquement les jours de collecte (sortie autorisée la veille au soir après 19h lorsque la collecte a lieu le matin et le jour-même lorsque la collecte a lieu l'après-midi) et remisés dans votre partie privative après la collecte.

Nous vous remercions par avance de ne pas les laisser encombrer le domaine public plus que nécessaire.

Abonnement STAS

CASTELNEUVIENS avec Saint-Étienne Métropole, limitez le budget, pas les trajets !

10 € /mois

l'abonnement STAS*

En illimité et sans engagement

*Jeunes -26 ans / Retraités + 60 ans / Demandeurs d'emploi / Personnes à mobilité réduite / Titulaires CSS-E



boutique.reseau-stas.fr
0 800 041 042

SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole

Parc du Pilat

Châteauneuf,
commune du Parc naturel régional du Pilat



Destination 2041, vers un nouveau Parc naturel régional

Le classement du Pilat en tant que Parc naturel régional va prochainement arriver à échéance. Pour le renouveler, le massif doit se doter d'un nouveau projet de territoire résolument orienté vers le

développement durable : ce sera la charte 2026-2041. Ce nouveau projet conciliant préservation des patrimoines et activités humaines doit être élaboré, puis validé par l'ensemble des représentants du territoire ainsi que l'Etat d'ici la fin 2025. La procédure est longue, elle est également participative.

Retrouvez toutes les informations sur la révision de la charte du Parc sur www.parc-naturel-pilat.fr

La nature du Pilat est fabuleuse

En observant la nature qui nous entoure : la faune, la flore et leurs habitats, on en apprend chaque jour davantage. Depuis longtemps le Parc du Pilat étudie la biodiversité du territoire, il partage ses connaissances avec les spécialistes, il invite les amateurs à contribuer aux études et sensibilise le public à la nécessité vitale de préserver ces espèces vivantes. Aujourd'hui, l'ensemble des informations recueillies sont accessibles à tous.

La biodiversité dans notre commune

Le Parc du Pilat vient de réaliser un Atlas de la biodiversité communale.

A Châteauneuf, on dénombre 377 espèces animales ou végétales observées. 28 d'entre elles sont menacées de disparition (inscrites sur la liste rouge régionale UICN - Union Internationale pour la Conservation de la Nature). Mais chacune d'elles est importante pour maintenir la qualité de vie humaine. Leur protection est donc vitale.

Retrouvez une synthèse des espèces animales et végétales présentes à Châteauneuf sur www.parc-naturel-pilat.fr/nos-actions/milieux-naturels/pilat/biodiv/

Une carte des habitats naturels

Ces données sur la biodiversité du Pilat sont issues d'un important travail de cartographie des habitats naturels réalisé par le Conservatoire Botanique National du Massif Central. Outre la mobilisation de

financements publics pour réaliser cette carte, le Parc du Pilat l'a également mise en ligne, sous forme interactive, sur son site internet. Découvrez comment se répartissent les 150 habitats naturels du Pilat, soit les 150 unités homogènes de végétations identifiées.

www.parc-naturel-pilat.fr/nos-actions/milieux-naturels/pilatbiodiv

Le site des espèces du Pilat

Vous pouvez accéder au site internet dédié à la biodiversité : Pilat Biodiv'. Créé par le Parc ce site rassemble toutes les observations de faune et de flore réalisées dans le Pilat. Il regroupe actuellement près de 340 000 observations concernant plus de 2000 espèces différentes. Chaque espèce fait l'objet d'une description précise illustrée de photographies.

Biodiversite.parc-naturel-pilat.fr



Le PAEN, nouveau plan d'actions pour 2021-26



Le Périmètre de protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels PAEN a été initié par le Conseil Départemental et le Parc du Pilat en 2009-2010, en accord avec 5 communes : Châteauneuf, Farnay, Rive de Gier, St Paul en Jarez et St Chamond. Il a été approuvé en 2011, il porte sur 3 105 ha (dont 967 sur Châteauneuf)

Il est à noter que c'était la première initiative de la région Auvergne Rhône-Alpes et la deuxième au niveau national.

Ce dispositif a pour but de limiter l'urbanisation et de préserver des espaces à l'agriculture car son périmètre est défini par arrêté interministériel.

Il comprend un plan d'actions très opérationnel pour une durée de 5 ans qui touche 80 exploitations agricoles.

Ces actions sont orientées principalement sur :

- le renforcement de l'économie agricole avec le développement des circuits courts, la transmission des exploitations,
- l'amélioration des conditions d'exploitation pour l'économie de l'eau, la remise en état de culture de parcelles abandonnées, l'étude de projet de méthanisation,
- la préservation des milieux naturels et paysages avec la restauration des bocages, l'aménagement de mares, et l'amélioration des abords de fermes



Charte d'utilisation des produits phytosanitaires



Le Département de la Loire a élaboré une charte sur l'utilisation des produits phytosanitaires, pour faciliter le « mieux vivre ensemble » et favoriser le dialogue entre les riverains et les agriculteurs

Avec cette charte, les agriculteurs de nos communes s'engagent à respecter les mesures de protection des personnes habitant à proximité des parcelles cultivées, notamment avec l'utilisation exclusive de produits autorisés, la prise en compte des données météorologiques comme le vent ou la pluie, le contrôle des pulvérisateurs tous les 5 ans, l'obtention d'un certificat d'application des produits.

Cette charte sera suivie par un comité composé d'agriculteurs, d'élus, du Conseil départemental, de l'AMF, de la Préfecture et de représentants de riverains.



La Loire, un département herbager

Dans la Loire, on compte un peu plus de 5700 exploitations (415 sont en bio soit 8 % au niveau régional) sur 266 000 ha (55 % de la surface du département) pour 10 700 actifs agricoles. La superficie des exploitations agricoles est de l'ordre de 45 ha, inférieure à la moyenne nationale.

Plus de la moitié est consacrée à l'élevage, seulement 0,9 % est dédiée à l'arboriculture et à la viticulture

81 % des surfaces sont en herbe, les 3/4 ne sont jamais labourés, donc le département est peu consommateur de produits phytosanitaires.

73 % de la surface est classée en zone de montagne et 28 % est couvert par la forêt.

La filière est relativement dynamique car 80 agriculteurs s'installent chaque année.



Quelques chiffres :

On compte **316 000 bovins, 55 000 ovins, 54 000 porcins,**

on produit **378 millions de litres de lait de vache et 7,3 millions de litres de lait de chèvre**

11 AOP dont 2 vins, 4 crus côte du Rhône et 4 fromages.

Tour de France à Châteauneuf



Saint-Étienne Métropole se donne l'ambition d'accueillir de grands événements sportifs. C'est dans cette logique que notre territoire accueille, le vendredi 15 juillet et le samedi 16 juillet, deux étapes du Tour de France.

Course :
le 15 juillet 2022

► Circulation
interdite de
12h00 à 19h00

TOUR DE FRANCE

PASSAGE DE LA COURSE

Commune de CHÂTEAUNEUF, près des Balmes de Cenna
Station d'épuration entre le carrefour des routes départementales ou métropolitaines 502 et 488

STATIONNEMENT ET CIRCULATION :

► l'ensemble des voies de CHATEAUNEUF ne pourra accéder à RIVE DE GIER le vendredi 15 juillet 2022 entre 12 heures et 19 heures.

A cet effet, des barrières seront positionnées aux intersections des voies

Saint-Étienne Métropole et la Commune de CHÂTEAUNEUF vous remercient de votre compréhension.

Contact : MAIRIE DE CHATEAUNEUF - Tél. 04.77.75.07.93 www.mairiedechateauneuf.fr

Propriétaires de concessions au cimetière

INFORMATION AUX PROPRIETAIRES DE CONCESSIONS AU CIMETIERE DE CHATEAUNEUF

La mairie de Châteauneuf va mettre en place une procédure de reprise des concessions abandonnées dans l'ancien cimetière ainsi que dans l'ancien cimetière.

Des petits panneaux seront posés sur les concessions qui semblent être abandonnées.

Aussi, si vous êtes concernés par cette procédure, ou si vous connaissez les propriétaires, nous vous remercions de bien vouloir prendre contact avec le secrétariat de la Mairie

- soit par téléphone au 04 77 75 07 93,
- ou directement auprès de Mme RICCI Lucrécia, aux horaires d'ouverture de la Mairie à savoir tous les matins de 8h30 à 12h30 et le vendredi après-midi de 13h00 à 17h30.



Rhino Jazz



CAT & THE MINT (FR / All)

Dimanche 23 Octobre – 17h30

La griffe fifties du chat

Nouveau chef de file du revival du R&B et du rock'n'roll des fifties. Avec un répertoire qui trouve ses influences dans les années quarante et cinquante aux Etats-Unis (country, boogie-woogie, doo-wop...), son swing à la fois jazzy et rock fait un pont entre Sinatra et Tom Waits sans omettre les grandes heures du R&B.

Sans aucun cuivre pourtant, mais par la folie du piano, le tranchant aiguisé de la guitare et une rythmique haletante, le swing originel de Cat & the Mint décoiffe autant qu'il prône l'insouciance pour générer une bonne humeur des plus communicatives. C'est sa griffe !

- Cat Lee King : piano et voix
- Stephane Barral : contrebasse
- Simon Boyer : batterie
- Mathias Luszpinski : saxophone ténor
- Anthony Stelmaszack : guitare



Cybersecurity

Nous utilisons de plus en plus au quotidien les dispositifs numériques comme le téléphone portable, la tablette numérique ou l'ordinateur, pour accéder en temps réel à une masse d'information ou à de nouveaux services en ligne.



A l'inverse, les systèmes numériques étant réversibles, vos terminaux sont accessibles de l'extérieur à toute personne qui souhaite avoir accès à vos données ou vous imposer une rançon en supprimant provisoirement vos accès.

C'est ce qui constitue la cybercriminalité.

Pour éviter ce risque quelques mesures simples sont à votre disposition.



Tous ces conseils en détail sur www.cybermalveillance.gouv.fr

ATTENTION : arnaque aux faux RIB dans les boîtes mail !

Un type d'escroquerie d'un nouveau genre visant à falsifier le courriel d'un professionnel pour envoyer un RIB frauduleux accompagné d'une vraie facture sévit actuellement. La vigilance est donc de mise !

En cas d'arnaque, les chances de pouvoir être remboursé sont malheureusement très minces. Mais vous pouvez vous rapprocher d'une association de défense des consommateurs qui pourra vous aider dans vos démarches.

www.mce-info.org

Arnaques aux placements financiers : soyez vigilants !

Placements financiers, livrets d'épargne... les associations de consommateurs et l'Autorité des marchés financiers (AMF) alertent les épargnants sur une augmentation croissante des escroqueries financières portant notamment sur l'usurpation de noms d'intermédiaires ou de produits financiers autorisés.

Si vous êtes démarché par téléphone ou par e-mail pour un de ces produits ou si vous avez vu une offre alléchante sur Internet, suivez ces bons réflexes à adopter avant tout investissement, pour ne pas vous faire piéger.

rendez-vous sur Assurance Banque Épargne Info Service : www.abe-infoservice.fr

Collecte de téléphones

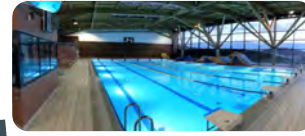


Grâce à vous, des téléphones seront offerts à des personnes en grande difficulté.

Deux systèmes de gestion de l'éclairage ont été installés, un pour l'éclairage du côté « loisir » et un du côté « compétition » donnant la possibilité d'avoir 2 ambiances différentes selon l'usage. De plus, ces 2 systèmes ont chacun 8 niveaux d'éclairage permettant de varier l'intensité lumineuse de 0% à 100% et ainsi de varier la lumière artificielle selon les besoins et aussi de créer des ambiances lumineuses.

Centre nautique

Le centre nautique intercommunal André Chazalon vous accueille toute l'année pour nager et se détendre en famille et en toute tranquillité



Les chiffres CLÉS

ÉCONOMIE D'ÉNERGIE ÉVALUÉE PAR AN : **50 378 kWh**

NOMBRE DE PROJECTEUR AVANT LES TRAVAUX : **68**

NOMBRE DE PROJECTEUR APRÈS LES TRAVAUX : **46**

4.29 TONNES DE CO2 ÉCONOMISÉES PAR AN

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX : **70 213€ HT**

ÉCONOMIES SUR LES FACTURES D'ÉNERGIE LA 1ÈRE ANNÉE : **7 113 € TTC**

ÉCONOMIES SUR LES FACTURES D'ÉNERGIE SUR 20 ANS : **191 122 € TTC**

Le retour sur investissement évalué est de **6 ans** sur les projecteurs aériens

SUBVENTION DETR 2021 (20%) : **13 174 €**

SUBVENTION SIEL RENOLUTION (25%) : **17 553,25 €**

TOTAL SUBVENTIONS : **30 727,25 €** soit 44 % du montant HT

Reprises des activités

Après deux ans d'arrêt, les activités de loisir organisées à l'initiative de l'**association Castel senior** devraient reprendre après les vacances d'été dans un nouveau format qui permettra de regrouper un plus grand nombre de participants.

Actuellement une nouvelle équipe prépare la future saison en travaillant sur quatre thèmes :

- **Billard et pétanque** Jo BLANCHON au 06 06 45 49 78,
- **Chorale** Pierre TOSONI au 04 77 75 94 82,
- **Jeux de cartes** André REYNAUD au 04 77 83 94 63,
- **Voyages et moments de convivialité** Jean CHATAIGNON au 04 77 75 72 84

Si vous souhaitez participer à l'une de ces activités il vous suffit de contacter l'une de ces personnes ou le secrétariat de la Mairie.

De même si vous vous sentez concerné par d'autres thèmes et si vous acceptez de participer à leur mise en place vous pouvez contacter le secrétariat de la Mairie ou l'une des personnes précitées.

Une réunion pour coordonner l'ensemble de ces activités aura lieu

le 14 Septembre à 18 h en Mairie.



Comité des fêtes de Châteauneuf

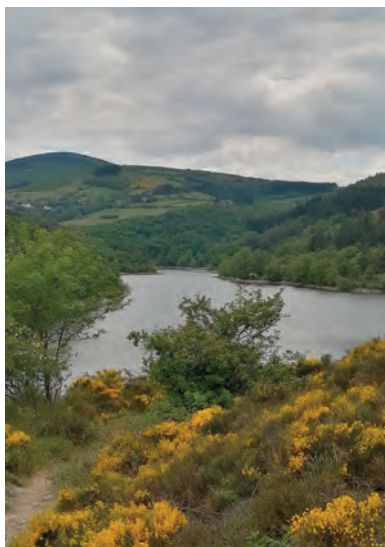
Suite à l'assemblée générale du comité des fêtes de châteauneuf du 1er décembre 2021 de nouveaux dirigeants ont été élus :

- Président : Gérard GUERIN
- Vice-président : Alexis TERRAT
- Secrétaire : Corinne BONNARD
- Secrétaire adjoint : Frédérique ROMEO
- Trésorière : Gisèle ARCURI
- Trésorière adjoint : Florence SORLIN
- Contrôleur de compte : Sylvie PERDRIOLE, Rémi VILLENEUVE
- Membres : Sébastien BASTIAN, Calogero BURGIO, Michel CHILLET, Loucif
- KASSOURI, Bernard POULETTE, Gisèle VANEL

1

PERE NOEL 2021 : Le Père Noël est désolé de n'avoir pu se rendre dans vos chaumières avant le coucher des enfants et pour cause..., il espère bien pouvoir retrouver tous ses p'tits et grands Castelneuviens en 2022.

CASTELNEUVIENNE : La Castelneuvienne a pu avoir lieu le dimanche 8 mai 2022, malgré une décision tardive. Tracé des circuits, autorisation des propriétaires, déclaration en préfecture, publicité, commandes... ont été effectués dans des temps records. Les mois de mars et d'avril ont été consacrés essentiellement à sa préparation.



Cette Castelneuvienne 2022 a perdu le grand circuit marche, les VTT et les chevaux. 4 circuits marche ont été conservés : 7, 12, 17 et 22 km. Autre changement : aucun ravitaillement alimentaire sur les circuits, uniquement boisson pour les 17 et 22 km. Toutes ces décisions ont été prises à cause de la crise sanitaire, nous n'avions aucune idée de la situation en mai.

Le jour "J", dès 5 heures 30, des bénévoles s'activaient pour mettre en place les derniers préparatifs.

6 heures: décoration de la montée du Mollard et du parc du château.

6 heures 30 : préparation des premiers casse-croûte effectués à une rapidité incroyable.

8 heures: nous étions prêts pour accueillir dans de bonnes conditions nos marcheurs.

Les participants, au nombre de 1007, pouvaient partir entre 8 heures et 14 heures selon le circuit

choisi. Tous partaient avec un casse-croûte, après avoir pris le petit déjeuner dans la cour intérieure. Le début de leur parcours était encouragé par une chanteuse, accompagnée de son musicien, situé au carrefour du Richardon jusqu'à 12h, puis à proximité de la cour intérieure du château jusqu'à 18h.

Et au retour des circuits : pâtes bolognaises, compote, madeleine servies à la salle de la Grange animée par le groupe "JOSS COUNTRY DANCERS" danseurs de Country.



La castelneuvienne se termine à peine qu'il faut déjà penser à celle de 2023, avec de nouveaux circuits. Normalement nos amis vététistes et cavaliers seront au rendez-vous.

Les membres du comité des fêtes tiennent à remercier Mr Bernard Laget (Maire), les agents municipaux, les propriétaires des terrains traversés, les maires des communes alentours sur lesquels la Castelneuvienne passe, ceux qui nous prêtent du matériel, les 110 bénévoles ...pour leur aide, sans lesquels la Castelneuvienne ne pourrait avoir lieu.





MANIFESTATION À VENIR : Fête champêtre dans le parc du château le vendredi 1 juillet 2022 : vous trouverez les renseignements, à partir de mi-juin, sur le site de la mairie

["http://www.mairiedechateauneuf.fr"](http://www.mairiedechateauneuf.fr) dans l'onglet "vie quotidienne" "manifestation" ainsi que dans les panneaux d'affichage communaux.

Comme tous, nous espérons que nos activités reprendront vie pour la saison 2022-2023.

Les membres du comité.

FETE CHAMPETRE

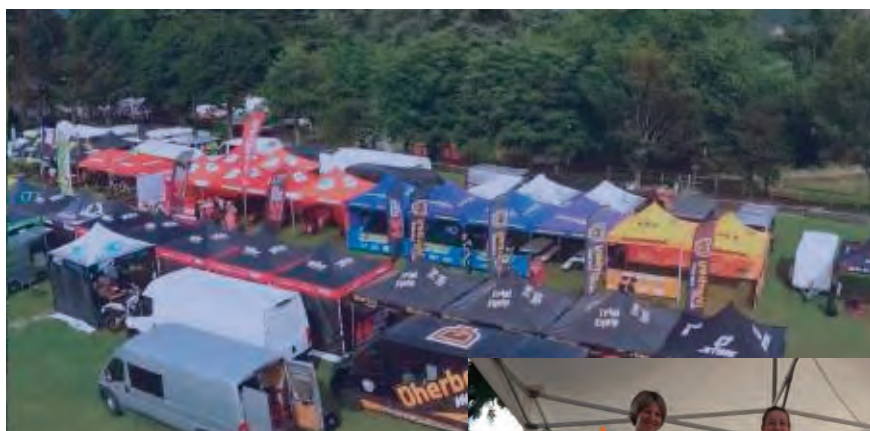
FEU D'ARTIFICE

Vendredi 1^{er} juillet

Animation Vox Musica

TRIAL Club de Châteauneuf

25 et 26 juin Championnat de France de Trial à Châteauneuf



Championnat de France 2022 de moto trial : le retour à CHATEAUNEUF !

Faut-il encore présenter le Trial Club de Châteauneuf (TCC) ? Avec 42 ans d'existence, 160 adhérents et 45 licenciés FFM, le TCC est le club 100% moto trial le plus important de la région Auvergne Rhône Alpes.



course. Le trial est un sport où la notion de vitesse n'intervient pas, seul un temps limite est imposé. Il est de nature très formateur pour l'ensemble des disciplines liées au pilotage mais également très respectueux de l'environnement. Les motos électriques sont de plus en plus présentes sur les épreuves.

Rappelons que le trial consiste à franchir des obstacles naturels ou artificiels en moto sans poser le pied à terre. Le pilote qui réalise le moins de pénalités remporte la

TRIAL

En 2018, le TCC a organisé avec brio une épreuve du Championnat de France de trial ; quelques chiffres en bref de cette édition 2018 : 115 pilotes inscrits, 78 suiveurs, 100 bénévoles mobilisés, 4000 spectateurs sur 2 jours.

Grâce à cette expérience, la Fédération Française de Motocyclisme a attribué au club la 3ème manche du championnat de France 2022 de trial qui se déroulera les 25 et 26 juin 2022 à Châteauneuf.

Pour cette édition 2022, 9 zones sont tracées sur le terrain communal du Sorbier. Le parc du Château du Mollard accueillera la 10ème zone spécialement aménagée, plus le paddock, le podium de départ et arrivée des coureurs, la buvette et les différentes animations.

La journée du samedi 25 juin est consacrée aux contrôles administratifs et techniques des pilotes et de leurs machines ainsi qu'au repérage à pied des zones. La séance de qualification sur la zone au cœur du Château du Mollard est une animation festive et conviviale pour certaines catégories de concurrents : elle décide de l'horaire de départ du lendemain.

La compétition s'annonce passionnante le dimanche 26 juin : dès 8h30 départ du premier pilote jusqu'à l'arrivée à 16h00 du dernier pilote. La remise des prix et trophées à 17h30 clôture cette fête sportive. Les meilleur(e)s trialistes français voudront confirmer leurs titres de champions de France ou accéder aux plus hautes marches des podiums des différentes catégories.

Le parc du Château du Mollard accueillera d'autres animations comme une démonstration de vélo trial le samedi et un stand de mini motos électriques pour les enfants pendant tout le week-end.

Rappelons que l'accès à l'ensemble des lieux et aux animations est gratuit.

A noter sur vos agendas dès maintenant !

Toutes les infos et renseignements sur le site du club : www.trial-chateauneuf.fr.



Association familiale

Toutes les activités de l'association familiale ont repris petit à petit début février dans un premier temps dans le local de l'association pour l'atelier loisirs créatifs et l'atelier vannerie, les cours de gymnastique un peu plus tard pour cause de travaux dans la grande salle des Pervenches.

Pour les manifestations, la matinée saucisson du 20 février était reportée au dimanche 13 mars pour tenir compte des conditions sanitaires, préparée par toute l'équipe de l'association.

La paëlla cuisinée par Thomas Verrier a connu un grand succès, elle a eu lieu comme prévu le dimanche 24 avril.

L'ensemble de ces deux manifestations ont permis de servir 230 repas dans une ambiance de joyeuses retrouvailles après presque deux années de conditions sanitaires contraignantes, le tout dans une salle des Pervenches entièrement rénovée par la commune, l'occasion de faire une visite guidée de l'ensemble du site des Pervenches pour les adhérents et leurs invités.



Prochains rendez-vous avec l'Association Familiale :
- **Dimanche 5 juin 2022 pour une sortie randonnée.**
- **Samedi 11 juin 2022 à 10h** salle des Pervenches pour notre assemblée générale, suivi du repas des adhérents.

Association Familiale : 06 58 50 27 29
jeanmarc.thierion@gmail.com

ASC Foot

REUNION AVEC LE DISTRICT DE LA LOIRE ET L'ENSEMBLE DES CLUBS DE LA VALLEE DU GIER



Remise de la médaille par le président Mr Delolme à Mr le Maire. Médaille commémorant le centenaire du district de la Loire. De plus tous les dirigeants du club sont invités au Zénith pour fêter cet événement le vendredi 13 mai.



Les U11 après une brillante qualification départementale à la Champion'cup ont été défendre les couleurs du club au rassemblement régional à Vaulx en Velin.

Avec une victoire, un nul et trois défaites les éducateurs Cédric, David, Anthony et Thierry ont félicité les joueurs pour leurs belles prestations.



Réunion de préparation pour l'organisation du tournoi de l'Ascension à Valréas. Au programme tournoi de football à partir de jeudi. Le voyage s'effectue en minibus et l'hébergement dans un camping pour les trois nuits grâce notamment à des ventes de brioches. Bravo aux parents et merci pour votre contribution à tous. Un weekend que les enfants n'oublieront pas.

Toujours dans la convivialité les +40 ans ont rencontré l'équipe de Cellieu, victoire 4 à 3. Encore un bon moment partagé autour de souvenirs footballistiques.

Lors de cette réunion, les représentants des clubs de la Vallée du Gier ont écouté les nouvelles dispositions qui seront mises en place pour la prochaine saison.

CATEGORIE U10 /U11



Les U6 et U7 lors du plateau organisé par le club de Cellieu.



Course Loisirs et Randonnées

Depuis octobre 2021, nous avons repris nos randonnées et augmenté la cadence de celles du jeudi après-midi qui ont lieu désormais chaque semaine. Le parcours est décidé le jour même en fonction du temps (beau ou mitigé) et des capacités de chacun à affronter ou non des dénivelés.

La saison a commencé par une marche à la journée. Guidés par Marie-Antoinette, nous sommes montés au Guizay à travers bois, découvrant peu à peu une vue imprenable sur St Étienne, jusqu'à l'arrivée au belvédère de la « Madone » (la statue représente le Christ). La descente s'effectua le long des jardins ouvriers.



Groupe des marcheurs du jeudi après-midi



Pendant la journée du Patrimoine, visite de la chapelle de Chagneux à St Joseph. De style néogothique, édifée sur une colline, elle offre un panorama à 360 degrés. Endommagée par la foudre en 1957 elle a été rénovée et est de nouveau accessible au public.

Course Loisirs et Randonnées

Au hasard des marches d'automne et d'hiver, nous avons fait quelques découvertes : mystérieuse comme celle du «chemin des romains» à St Martin la Plaine, avec ses croix et ses ronds sculptés sur la paroi rocheuse ; amusante comme les décors extérieurs de Noël, nombreux et variés, du hameau «Le Bois» près de Mornant.



Pour la 2ème fois la Foulée de Châteauneuf a été annulée mais nous avons pu organiser notre soirée crêpes en mars.

En avril, Charly a proposé une marche à la journée autour des barrages de Soulage et de la Rive, complétée après un pique nique au soleil par une visite guidée de l'Hermitage de St Chamond.

Edifié par Marcellin Champagnat et ses disciples, dans un vaste domaine boisé et traversé par le Gier, ce bâtiment abrite une communauté mixte et internationale. On peut y observer le reliquaire de St Marcellin Champagnat. Lieu de pèlerinage mais aussi d'accueil moderne pour des séminaires des conférences, etc.

Nous espérons pouvoir poursuivre nos activités et que nous serons de plus en plus nombreux à parcourir les sentiers de notre belle région.

« Il n'y a pas de racines à nos pieds, ceux-ci sont faits pour se mouvoir. » (David le Breton)



Concert Cent pour Cent Rock, le group'

Samedi 20 mai a eu lieu un concert à la salle de la Grange.

Le groupe CENT POUR CENT ROCK, s'est produit sur scène pour le plus grand bonheur des spectateurs, venus en nombre.

En effet, Carlo FRAIOLI, chanteur, a enflammé la scène avec son groupe composé de 2 guitaristes, 1 bassiste, 1 batteur et une chanteuse.

Vous pouvez retrouver le teaser sur son site internet : WWW.CARLOFRAIOLI.COM



150 personnes présentes



LE ROCK DES ANNEES 70 à 2000



Naissances

- VILLEBRUN Nolan, Adam né le 25 avril 2022 à Saint Etienne
- TARRINHA Lësyia, Tiyana née le 20 avril 2022 à Saint Etienne
- DESCOMBRIS Ellie née le 13 mars 2022 à Saint Chamond
- PERRIER Elise, Marie, Jeanne née le 17 février 2022 à Saint Etienne
- BEGON Victor, Albert, René né le 21 janvier 2022 à Saint Etienne
- MORIAUD Soline, née le 1er janvier 2022 à Givors
- BONNARD Rémi, Arthur, Romain né le 2 décembre 2021 à Saint Chamond
- MARTEL Faustin né le 30 novembre 2021 à Saint Chamond
- FOND Elia, Mélina, Rose née le 7 novembre 2021 à Saint Chamond

Décès

- * Mme Josette, Jeannine ALMANINI épouse GERENTES, née le 7/02/1941 à Lorette, décédée le 17 mars 2022 à Châteauneuf
- * Mr Etienne, Marie BRUYAS, né le 28/06/1920 à Châteauneuf, décédé le 11/03/2022 à Châteauneuf
- * Mme Danièle, Jeanne, Marie, Rose MARTIN épouse BERGER, née le 25/05/1942 à Rive de Gier, décédée le 25/02/2022 à Saint Chamond
- * Mme Joséphine NLOM épouse PINCHON, née le 25/06/1944 au Cameroun, décédée le 24 février 2022 à Châteauneuf
- * Mme Julie, Emma ATLAN, née le 29/01/1979 à Paris, décédée le 15/01/2022 à Saint Priest en Jarez
- * Mme Mélanie, Julie Louise THOMASSIN veuve SUCHE, née le 7/02/1925 à Rive de Gier, décédée le 3/11/2021 à Rive de Gier
- * Mr Matthieu TESSIER né le 25/09/1981 à Rilleux la Pape, décédé le 18/12/2021 à Châteauneuf

Bienvenue sur la commune et félicitations aux parents.

Nous présentons à leur famille nos sincères condoléances.

Elise



Rémi



Victor



Faustin



Lësyia



Soline

